

Nomenclature Générale des Actes Professionnels « Soins infirmiers & Cotations »



Publics concernés

Infirmier Diplômé d'Etat



Pré-requis

Aucun



Accessibilité

Pour les personnes en situation de handicap, merci de contacter : contact@ide-formation.org



Durées/Modalités

14H en présentiel



Délais d'accès

Les inscriptions sont possibles jusqu'à 24h avant la formation

CONTEXTE ET BESOINS

Ces dernières années, la santé publique en France a dû faire face à des défis croissants, tels que le **virage ambulatoire** et le vieillissement de la population, qui ont conduit à une évolution significative des **pratiques infirmières libérales**. Bien que le rôle des infirmiers à domicile soit fondamental dans le suivi des patients, la dimension **administrative** de cette profession ne doit pas être négligée. En effet, la gestion de la facturation des actes constitue un enjeu majeur pour les infirmiers libéraux.

Cette facturation est régie par la **Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP)**, un cadre strict défini par la **Convention Nationale des Infirmiers** et le **Code de la Sécurité Sociale**. Toute infraction aux règles de facturation imposées par la NGAP expose les infirmiers à des sanctions conventionnelles. La NGAP regroupe l'ensemble des actes médicaux et paramédicaux pouvant être facturés aux assurés sociaux, ce qui en fait un outil essentiel pour le bon exercice de la profession.

Cette formation vise à fournir une compréhension approfondie des **règles, exceptions et nouveautés** introduites par les récents avenants, tels que l'avenant 6 (prise en charge de la dépendance), l'avenant 8 (extension du **Bilan de Soins Infirmiers - BSI**), l'avenant 9 (télésanté, informatisation, vaccination) et l'avenant 10 (adaptations de la nomenclature face à l'inflation). Les participants découvriront également la **règle du cumul des actes**, ainsi que la nouvelle compétence des infirmiers en matière de **prescription vaccinale** et l'évolution du BSI, qui se généralise désormais à tous les patients dépendants sous forme de forfait.

À travers des **cas pratiques** basés sur des prescriptions médicales réelles, les participants seront confrontés à des situations professionnelles concrètes, leur permettant d'appliquer les connaissances acquises dans leur pratique quotidienne.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Ce programme repose sur une approche interactive, axée sur la pratique, afin de garantir une maîtrise concrète des connaissances liées à la **Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP)**. L'apport théorique se fera par le biais d'explications détaillées et de démonstrations concrètes pour assurer une compréhension claire des règles de facturation et des évolutions récentes de la nomenclature.

La formation commence par un **questionnement initial**, suivi d'un **brainstorming** pour stimuler la réflexion collective sur les défis liés à la facturation et à l'application des nouvelles règles. Cette méthode permet d'analyser les bonnes pratiques, tout en favorisant un espace de discussion ouvert et sans jugement, encourageant ainsi l'amélioration continue des pratiques professionnelles.

Les participants seront ensuite amenés à travailler en **groupes sur des cas pratiques** issus de situations réelles, basées sur des prescriptions médicales. À travers des jeux de rôle et des simulations, ils pourront s'exercer à appliquer les règles de la NGAP, à élaborer des stratégies de facturation optimales, et à résoudre des problématiques liées à la cotation des actes. L'utilisation d'outils comme les mind maps, les simulations d'entretiens, et l'analyse de vidéos immersives facilitera le développement d'un raisonnement clinique précis et d'outils de gestion administrative adaptés.

MÉTHODES D'ÉVALUATION

Afin d'optimiser l'apprentissage, un **test de positionnement** est réalisé avant le début de la formation pour évaluer les connaissances initiales des participants et adapter le contenu aux besoins identifiés. Chaque module est suivi d'évaluations formatives pour suivre la progression des apprenants.

L'évaluation finale repose sur le **modèle de Kirkpatrick** pour mesurer l'atteinte des objectifs pédagogiques. Un questionnaire à la fin de chaque session recueille le **niveau de satisfaction** des participants, tandis qu'un **questionnaire post-formation** permet de valider l'acquisition des connaissances. Enfin, l'évaluation des compétences acquises est renforcée par des exercices basés sur des **cas cliniques concrets**, afin d'évaluer l'aptitude des participants à appliquer la NGAP dans leur pratique quotidienne.

PROFIL FORMATEUR

Les formateurs sont des infirmiers libéraux expérimentés ou des experts en clinique formés en pédagogie. Ils maîtrisent l'évaluation des besoins en soins, l'élaboration de plans thérapeutiques et animent des ateliers interactifs avec des méthodes d'apprentissage actif telles que les simulations et jeux de rôle.

NOTIONS INCONTOURNABLES

CADRE LEGISLATIF & REGLEMENTAIRE

CALENDRIER DE DEPLOIEMENT DES

ACTES PROFESSIONNELS (Art. 12, Chap. I)

CUMUL D'ACTES : RELGES & EXCEPTIONS

REGLES DE MAJORATION

OBJECTIFS

- Assimiler la NGAP (N.B. Titre XVI) & ses dispositions générales
- Savoir définir & appliquer les bonnes cotations
- Maîtriser les majorations MAU, MIE, MCI
- Connaître les nouveautés
- Réglementaires -Art. 12- & le calendrier de déploiement

PROGRAMME

1ère demi-journée – Durée = 3h	2ème demi-journée – Formation – Durée = 4h
<p>Introduction et présentation du programme</p> <p>NGAP, Généralités</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les règles de la NGAP ▪ Lettres clefs & coefficients (Art. 2) ▪ Remboursement par assimilation (Art. 4) ▪ Accords préalables (Art. 7) ▪ Principe des actes multiples (Art. 11) ▪ Frais de déplacement pour les actes effectués au domicile (Art. 13) ▪ Actes effectués la nuit ou le dimanche (Art. 14) ▪ Conditions d'application de la MAU, MCI, MIE 	<p>NGAP , Titre XVI (Soins infirmiers)</p> <p>Soins de pratique courante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bilan initial de plaie ▪ AMI 11 ▪ Administration & Surveillance : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Quelle thérapie proposée à des patients présentant des troubles cognitifs ou psychiatriques à leur domicile ? ▪ Surveillance & Observation des patients à domicile <ul style="list-style-type: none"> ◦ Accompagnement à la prise médicamenteuse ▪ Soins infirmiers sur un patient en situation de dépendance temporaire ou permanente <ul style="list-style-type: none"> ◦ Chap. I, Art. 11 & 12 ▪ Calendrier du déploiement du BSI et mise en lien avec l'actualité <ul style="list-style-type: none"> ◦ Clause de revoyure) ▪ Cumul des actes liés à la dépendance <ul style="list-style-type: none"> ◦ AMX ▪ Nouvelles compétences infirmières en matière de prescription vaccinale

3ème demi-journée – Durée = 3h**Application pratique de la NOMENCLATURE**

- Cas de mises en situation
- Ateliers pratiques de prescriptions médicales
- Etude d'ordonnances médicales

4ème demi-journée – Durée = 4h**Application pratique de la NOMENCLATURE (suite)**

- Cas de mises en situation
- Ateliers pratiques de prescriptions médicales
- Etude d'ordonnances médicales

**Outil BSI sur la plateforme professionnelle
« Ameli Pro »**

- Démarche diagnostique, Grilles d'évaluation, Généralisation du BSI pour tous, etc.

Application pratique du BSI

- Cas de mises en situation
- Exercices & corrigés & Cas concrets.

Évaluation des acquis